

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le renseignement donné par le député n'est pas exact. Le monsieur en question n'est pas un «argentier» du parti libéral.

M. Baldwin: C'est un assistant?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous n'avons plus beaucoup de temps. Le député d'Oshawa-Whitby pourra poser une question supplémentaire, puis il restera encore du temps pour quelques questions avant de passer à l'ordre du jour.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, qu'on l'appelle comme on voudra, argentier ou autre chose, n'empêche que ce monsieur s'occupe ou s'est occupé de recueillir des fonds pour le parti libéral...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait précéder sa question d'une déclaration ou d'une allégation. Je pense que le député a de nouveau enfreint le Règlement comme il l'a fait la semaine dernière. Il devrait pourtant lui être possible de poser une question sans faire de déclaration ou d'allégation.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais considéré comme un crime de recueillir des fonds pour le parti libéral. Voici la question que je désire poser au premier ministre. Peut-il affirmer à la Chambre que le projet de loi que son gouvernement se prépare à présenter à ce sujet prévoira l'exclusion des comités gouvernementaux appelés à prendre des décisions quant aux subventions accordées aux sociétés de quiconque s'occupe de recueillir des fonds pour un parti politique quelconque?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre a la parole afin de répondre à cette question, mais il est évident que la question est mal posée à plusieurs égards malgré la correction apportée par le député. La déclaration qui a été faite se fonde sur une allégation. Sinon, elle est hypothétique. De toute façon, le premier ministre a la permission de répondre.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que l'allégation contenue dans le début de la question est incorrecte. En ce qui concerne le fait d'avoir contribué à un parti et d'avoir siégé à des conseils créés par le gouvernement, je crois que bien des gens affiliées au NPD siègent à des conseils consultatifs. Le Conseil économique du Canada ainsi que d'autres organismes comptent des membres qui sont associés au mouvement ouvrier.

M. Baldwin: Il n'est pas étonnant que nous ayons des ennuis.

M. Trudeau: Il n'est pas étonnant que nous ayons des ennuis, comme le dit le député. Il s'agit là d'une question qu'il serait difficile d'inclure dans la mesure dont parle le député, mais nous écouterons attentivement les propositions comportant tout amendement constructif dont a déjà discuté le parti de l'honorable député.

[M. Broadbent.]

● (1530)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DE DEUX CANADIENNES AUX CHUTES VICTORIA—DEMANDE DE RAPPORT ET DE DÉPÔT DE LA NOTE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE ZAMBIE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Jeudi dernier, il faisait, au sujet de l'assassinat de deux Canadiennes en Zambie, une déclaration dans laquelle il affirmait que lui et son gouvernement traitaient cette affaire très sérieusement et n'étaient pas satisfaits de la déclaration publique faite par la Zambie. Nous dirait-il s'il a reçu un rapport complet de notre haut commissaire à Lusaka, si cette déclaration a été expédiée au gouvernement de la Zambie et si lui ou son ministère ont reçu un rapport complet ou une note de ce gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le haut commissaire adjoint, comme le sait le député, s'est rendu en Rhodésie et nous a fait tenir un rapport complet sur ses conclusions et en a fait part au gouvernement de la Zambie. J'ai reçu une lettre personnelle du ministre des Affaires étrangères de la Zambie par laquelle il présente au gouvernement et au peuple du Canada et surtout aux familles endeuillées ses profondes condoléances. Comme il s'agit d'une lettre personnelle, je préfère ne pas en divulguer le contenu, mais je pourrait peut-être en citer un passage que voici:

... le parti, le gouvernement et le peuple de la Zambie regrettent profondément la mort de ces innocentes victimes ressortissantes du Canada.

Une voix: Vous l'avez cité.

M. Sharp: J'ajoute que je ne suis pas satisfait des explications données par la Zambie et j'attends un nouveau rapport.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, comme le député nous a lu une partie de ce document, il aura peut-être l'obligeance de le déposer.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous ne pouvez enfreindre tous les règlements.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous promette de le déposer.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je n'y vois pas d'inconvénient. Il importait à mes yeux que la Chambre sache que j'avais reçu un message du gouvernement de la Zambie, message qui m'a été adressé sous la forme d'une lettre personnelle. Je ne sais trop ce que le mot «personnel» signifie dans ce cas-ci. Je n'en ai cité que quelques mots pour vous faire part des condoléances du gouvernement de la Zambie. Je vais demander au ministre des Affaires étrangères s'il ne voit pas d'inconvénient à ce que je dépose la lettre. Je savais qu'il ne s'opposerait pas à ce que j'exprime les sentiments du gouvernement de la Zambie.